

accouveurs de la Colombie-Britannique. La DGCEI a ainsi délivré à cette fin des licences supplémentaires visant 9 022 752 oeufs.

Oeufs et produits des oeufs

Le 9 mai 1974, les oeufs et les produits des oeufs ont été ajoutés à la LMIC. Conformément à l'ALENA, le niveau d'engagement d'accès pour les oeufs en coquille est établi à 1,647 % de la production nationale de l'année précédente. Pour 2004 cela représentait 8 547 008 douzaines d'oeufs. Des licences ont été délivrées pour l'importation sous contingent de 8 538 407 douzaines d'oeufs.

Conformément à l'ALENA, les niveaux d'accès à l'importation d'oeufs en poudre et de produits d'oeufs liquides, congelés ou surtransformés sont établis respectivement à 0,627 % et à 0,714 % de la production nationale de l'année précédente. Pour 2004, cela représentait respectivement 491 321 kg et 2 130 525 kg. Des licences d'importation sous contingent ont été délivrées à l'égard de 386 522 kg d'oeufs en poudre et pour 2 102 134 kg d'oeufs liquides, surgelés ou autrement transformés.

En 1996, on a instauré des quotes-parts pour les oeufs de cassage uniquement. En effet, le Canada s'est engagé à l'OMC à un niveau d'accès supérieur à celui prévu à l'époque par l'ALENA. Le niveau de l'OMC, fixé à 21 370 000 douzaines d'oeufs en 2004, demeure aujourd'hui supérieur au niveau d'accès auquel le Canada s'est engagé dans le cadre de l'ALENA. Les quotes-parts attribuées aux « oeufs de cassage » correspondent à la différence entre les niveaux des engagements pris par le Canada dans le cadre de l'ALENA et à l'OMC. En 2004, le niveau d'accès à l'importation d'oeufs destinés uniquement au cassage était de 5 863 953 douzaines d'oeufs et, au cours de cette même année, des licences d'importation sous contingent ont été délivrées à l'égard de 5 799 135 douzaines d'oeufs.

Les niveaux d'accès de base sont fixés chaque année, mais il est possible de délivrer des licences supplémentaires pour l'importation d'oeufs ou d'ovoproduits en quantités supérieures au niveau d'accès afin de répondre, entre autres, à l'ensemble des besoins du marché canadien.

Des licences supplémentaires ont été délivrées pour l'importation de 1 508 055 douzaines d'oeufs en coquille, afin de tenir compte des pénuries sur le marché.

Pour les oeufs en poudre, aucune licence supplémentaire n'a été délivrée dans le but de parer aux pénuries sur le marché.

En 2004, on a délivré des licences supplémentaires pour l'importation de 1 986 104 kg d'ovoproduits liquides, surgelés ou surtransformés afin de parer aux pénuries sur le marché.

En raison de pénuries sur le marché, des licences supplémentaires ont été délivrées pour importer 2 524 398 douzaines d'oeufs destinés au cassage.

En raison de pénuries sur le marché, des licences supplémentaires ont été délivrées pour importer 6 794 901 douzaines d'oeufs de cassage.

Des licences supplémentaires d'importation ont été délivrées à l'égard de 4 127 kg oeufs en poudre destinés à la réexportation.

On a par ailleurs délivré des licences d'importation à l'égard de 1 049 522 kg d'ovoproduits liquides, surgelés ou surtransformés destinés à la réexportation.